



Conseil économique et social

Distr. limitée
17 juillet 2017
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2017

12-15 septembre 2017

Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Inde

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour l'Inde est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2018-2022, soit un montant de 301 615 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 350 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2017.

* E/ICEF/2017/14.



Fondements du programme

1. Le programme de pays entre le Gouvernement indien et l'UNICEF pour la période 2018-2022 a été élaboré à un moment crucial, soit au moment où le Gouvernement arrêta définitivement ses priorités nationales pour faire face aux principaux problèmes de développement qui se poseront au cours des 15 prochaines années et atteindre les objectifs de développement durable. Le programme de pays offre une occasion rare de contribuer à l'élargissement du programme de développement pour les enfants et d'agir en synchronisation avec les priorités mondiales, nationales, celles des différents États qui composent l'Inde et celles du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable.

2. La croissance et le développement récents de l'Inde, qui compte 1,2 milliard d'habitants et arrive au quatrième rang de l'économie mondiale, figurent parmi les exemples les plus marquants de développement humain à l'échelle mondiale. L'espérance de vie a plus que doublé, les taux d'alphabétisation ont quadruplé, les conditions sanitaires se sont améliorées et une classe moyenne conséquente est apparue. La proportion des personnes vivant dans une extrême pauvreté (1,90 dollar par jour) a été ramenée à 21 %, même si 58 % des habitants sont toujours pauvres (3,10 dollars par jour)¹. L'Inde était 130^e sur 188 dans l'indice de développement humain en 2015². Pourtant, en associant une forte croissance économique et des progrès en matière de développement humain, l'Inde est en passe de réduire les inégalités.

3. Des progrès sensibles en matière d'accès et de qualité ont été obtenus dans l'éducation; environ 70 millions d'enfants suivent un enseignement préscolaire, le taux d'inscription dans l'enseignement primaire est quasiment universel, la participation dans le primaire supérieur a augmenté et les résultats obtenus en matière de lecture et de calcul dans les premières classes se sont améliorés dans les écoles financées par les pouvoirs publics de sept États : Chhattisgarh, Gujarat, Maharashtra, Punjab, Haryana, Telangana et Uttarakhand. En outre, les niveaux de lecture ont progressé de 7 % depuis 2014 dans la troisième année du primaire³. S'agissant du nombre d'enfants non scolarisés, les disparités ont diminué. Des mesures ont été prises pour réduire les écarts entre les sexes ou ceux liés à d'autres raisons sociales en équipant les écoles (toilettes pour les filles/les garçons et eau potable) et en mettant des transferts monétaires à leur disposition.

4. Le pays dispose d'un solide cadre législatif et politique en matière d'enseignement, et le projet de politique nationale de l'éducation prévoit deux années d'enseignement préscolaire. En 2013, le Gouvernement a adopté la politique nationale relative à l'éducation et à la protection de la petite enfance, témoignant ainsi de l'importance qu'il accorde au développement du jeune enfant et à son utilité pour rompre le cycle intergénérationnel des privations. Des efforts sont réalisés en vue de réduire le taux d'abandon scolaire. On estime à 6,1 millions le nombre d'enfants âgés entre 6 et 13 ans qui ne sont pas scolarisés⁴, et à 20 millions le nombre de ceux qui ne reçoivent pas un enseignement préscolaire. Entre 2010 et

¹ Indicateurs du développement dans le monde 2016, Groupe de la Banque mondiale.

² Rapport sur le développement humain 2015, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

³ Enquête sur l'état du secteur de l'éducation 2016.

⁴ National Sample Survey of Estimation of Out-of-School : Children in the Ages 6-13 in India [Enquête nationale par échantillonnage sur les enfants âgés de 6 à 13 ans non scolarisés en Inde (estimations)], Social and Rural Research Institute.

2016, plus de 13 millions d'élèves sont passés des écoles publiques à des écoles privées⁵.

5. Les indicateurs de santé se sont améliorés. Entre 1990 et 2015, la mortalité des enfants de moins de 5 ans a reculé de 66 % et le taux de mortalité maternelle a diminué de 68 %. Les progrès ont été plus lents pour la mortalité néonatale, avec un recul de 29 % entre 2008 et 2015; la mortalité néonatale représente 58 % des décès parmi les enfants de moins de 5 ans. Ce taux présente également des inégalités, avec de fortes variations d'un État à l'autre et à l'intérieur des différents États, entre les populations rurales, les populations urbaines et les populations rurales pauvres, et en fonction du sexe, de la caste et des quintiles de revenu.

6. Le nombre d'enfants nourris au sein a augmenté et, entre 2006 et 2016, le taux des retards de croissance parmi les enfants de moins de 5 ans a été ramené de 48 % à 38 %. Environ 21 % des enfants de moins de 5 ans sont émaciés⁶, la prévalence du retard de croissance étant plus forte parmi les castes (43 %) et les tribus (44 %) « répertoriées ».

7. Le Gouvernement a adopté des politiques et des mesures législatives afin d'améliorer l'état nutritionnel des enfants et des femmes. La loi sur le droit à l'alimentation réaffirme la volonté du Gouvernement de garantir l'exercice de ce droit à tous les enfants en leur donnant accès à une nutrition et à des services de soins de base.

8. Le Gouvernement a donné une haute priorité à l'initiative « Clean India » en augmentant les affectations budgétaires afin d'éliminer la défécation à l'air libre. L'accès à un assainissement amélioré a nettement augmenté, passant de 17 % en 1990 à 42 % en 2013-2014. Les inégalités au niveau national persistent en fonction de l'emplacement, du groupe social et des quintiles de revenu; les ménages les plus pauvres sont 40 fois plus susceptibles de suivre cette pratique que les plus riches⁷.

9. Le programme phare « Integrated Child Development Scheme » porte sur les services de santé et la nutrition, la vaccination et l'enseignement préscolaire non traditionnel pour les enfants de moins de 6 ans. Des efforts soutenus ont abouti à l'élimination de la poliomyélite et du tétanos maternel et néonatal.

10. Depuis 2009, le Gouvernement a apporté son soutien à ce programme intégré de protection de l'enfant et a mis en place un solide cadre juridique à cet effet⁸. Bien que des disparités régionales existent, les mariages d'enfants ont sensiblement diminué, tombant de 47 % en 2006 à 27 % en 2016⁹. Afin de lutter contre la vulnérabilité des filles, des programmes sont mis en œuvre concernant le déséquilibre du ratio garçons-filles, et également l'autonomisation des filles tout au long de la vie. Les premiers services installés dans le pays pour soigner les enfants et fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ChildLine, s'étendent progressivement à tout le pays. Parallèlement, le nombre d'enfants qui travaillent a diminué au cours des 40 dernières années, même si l'on en dénombrait encore 10,1 millions âgés entre 5 et 14 ans en 2011.

⁵ Système d'information de district pour l'éducation.

⁶ Institut international des sciences de la population, Enquête nationale sur la santé familiale (NFHS-4)2015-2016.

⁷ Organisation mondiale de la Santé (OMS) et UNICEF (2015). *Progress on Drinking Water and Sanitation : 2015 Update and MDG Assessment*. Genève et New York : OMS.

⁸ Notamment la loi sur la justice pour mineurs, la loi sur l'interdiction du mariage d'enfants, la loi sur la protection des enfants contre les abus sexuels, et la loi sur l'interdiction et la réglementation du travail des enfants.

⁹ NFHS-3 et NFHS-4.

11. Les 705 tribus « répertoriées » représentent 8,6 % de l'ensemble de la population et 10,2 % du nombre d'enfants, 92 % de la population tribale vivant dans les zones rurales. Plus de 2 sur 5 des ménages tribaux appartiennent au quintile de revenu le plus pauvre, contre à peine plus de 1 sur 10 pour les ménages non tribaux. À l'échelle nationale, 45 % des populations tribales vivant dans les régions rurales sont toujours en-dessous du seuil de pauvreté, contre 25 % pour tous les autres groupes. Les populations tribales connaissent des difficultés liées aux possibilités de revenus, à des problèmes de santé chroniques, d'identité et de gouvernance, de manque de ressources humaines, d'infrastructures et d'institutions, et enfin d'exploitation des ressources naturelles.

12. L'égalité entre les sexes s'est améliorée sous l'effet de mesures législatives et politiques, de programmes de protection sociale pour les filles et les adolescentes, et de budgets sexospécifiques. L'Inde a atteint l'objectif d'égalité des sexes pour ce qui est de la scolarisation dans le cycle primaire et a considérablement accru l'alphabétisation des femmes, qui est passée de 54 % en 2001 à 66 % en 2011¹⁰. La discrimination et la violence sexistes demeurent un problème. L'Inde arrive au 130^e rang sur 155 parmi les pays visés par l'indice mondial des inégalités entre les sexes de 2015. Les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans sont plus élevés chez les filles que chez les garçons, soit 13 %. De nombreuses femmes connaissent des privations sociales, affectives, physiques, économiques, culturelles et de caste qui se superposent¹¹.

13. Les adolescentes présentent des vulnérabilités, au nombre desquelles figurent un mauvais état nutritionnel, le mariage et les grossesses précoces, mais aussi des problèmes liés à la santé procréative et à l'autonomisation, tandis que 56 % d'entre elles souffrent d'anémie.

14. Les vulnérabilités aux risques naturels, en particulier aux inondations et aux périodes de sécheresse, demeurent un problème, alors que les dispositifs d'intervention en cas de situation d'urgence se sont sensiblement développés au cours des dernières années.

15. Voici quelques-uns des obstacles habituels à des résultats équitables : a) manque de capacités et de systèmes aux échelons des différents États et des localités pour assurer des services de qualité; b) besoin de données plus solides pour les programmes de planification et de suivi; c) degré d'exécution des mesures d'orientation adoptées et des programmes phares; d) manque d'égalité et d'efficacité dans les affectations budgétaires et les dépenses engagées; et e) lacunes dans les connaissances, associées à des normes et des pratiques sociales préjudiciables.

16. Les enseignements tirés du programme de pays précédent, dont le bien-fondé a été confirmé par des consultations avec des partenaires, soulignent l'importance d'une programmation multisectorielle convergente faisant suite à une approche axée sur le cycle de vie qui s'attaquerait aux normes sociales et comportementales en privilégiant les groupes marginalisés et les inégalités entre les sexes.

Priorités du programme et partenariats

17. Conformément à la planification stratégique de l'UNICEF, le programme de pays a pour objectif de participer aux efforts nationaux devant permettre à tous les enfants, en particulier les plus désavantagés et exclus, de voir leurs droits

¹⁰ Recensement de 2011.

¹¹ *The Lancet* 2006, 367 : 211-218.

progressivement reconnus et de s'épanouir pleinement dans une société inclusive et protectrice.

18. Afin de s'attaquer aux goulets d'étranglement propres au système qui font obstacle aux droits des enfants, le programme de pays devra :

- a) Favoriser la programmation intersectorielle dans laquelle chaque enfant est considéré comme un tout;
- b) Améliorer la prestation de services indispensables aux enfants les plus désavantagés, soit directement soit en renforçant les politiques, les systèmes et les institutions visant à renforcer les capacités;
- c) Renforcer la programmation soucieuse de l'égalité entre les sexes et de la problématique hommes-femmes dans tous les domaines;
- d) Produire et analyser des éléments de preuve et des données sur le bien-être des enfants, et encourager leur utilisation;
- e) Renforcer les politiques, la planification efficace et la mise en œuvre avec les partenaires du Gouvernement;
- f) Promouvoir des comportements propres à accroître la demande et l'utilisation des services, et encourager des normes sociales qui contribuent au respect des droits de l'enfant;
- g) Appliquer une participation différenciée à l'action menée au niveau du pays et au niveau des différents États pour répondre à la diversité des conditions et de l'ampleur des problèmes d'égalité dans ces États, en mettant l'accent sur ceux qui connaissent les plus fortes disparités.

19. Compte tenu des objectifs de développement durable et du programme national de développement, l'UNICEF privilégiera l'appui au Gouvernement qui permettra d'intégrer ces objectifs dans les politiques, les plans et les activités de suivi au niveau national et au niveau infranational et de renforcer les politiques et les systèmes destinés à produire et à utiliser des données de qualité.

20. Les partenariats déjà en place avec les secteurs public et privé et avec la société civile seront renforcés dans le cadre des Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant. La position de l'Inde en tant que partenaire essentiel dans le développement mondial ouvre des possibilités pour la coopération Sud-Sud.

21. Le programme de pays comptera huit domaines de résultats interdépendants et visera à combler les lacunes observées dans l'environnement favorable (notamment concernant les normes sociales, la qualité des services et la demande de services pour le plein développement des enfants), en suivant une approche du cycle de vie depuis la petite enfance jusqu'à l'adolescence.

Composante 1 du programme : réduction de la mortalité infantile et maternelle

22. Cette composante vise à garantir que les femmes enceintes, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents dans les pays qui bénéficient d'un programme de l'UNICEF ont un accès équitable à des services de santé de qualité à tous les niveaux et les utilisent, en mettant l'accent sur les groupes marginalisés.

23. Il s'agira de s'attaquer au lourd fardeau de la mortalité et de la morbidité, eu égard à la situation nationale de la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile, et également de la stratégie à l'égard des adolescents. L'ordre de priorité à accorder aux privations et aux interventions variera en fonction des

caractéristiques des différents États, de la localisation, du poids et de l'ampleur des inégalités.

24. Stratégies et résultats prioritaires :

a) Participation et collaboration avec le Gouvernement pour une sensibilisation et un dialogue appropriés portant sur les objectifs 4 et 5 du Millénaire pour le développement, qui n'ont toujours pas été atteints, et sur de nouveaux problèmes liés à l'enfance, comme par exemple le développement de la petite enfance, la couverture sanitaire universelle et la santé des adolescents;

b) Appui catalyseur apporté au programme en recensant les meilleures pratiques et en encourageant leur application à grande échelle;

c) Appui contextualisé à la programmation en faveur de la santé maternelle et infantile;

d) Sensibilisation et appui technique en faveur d'un accès accru à des services essentiels de santé maternelle et infantile de qualité, y compris des accouchements suivis par un personnel qualifié, des soins essentiels aux nouveau-nés, des services de vaccination, détection précoce et traitement des malformations à la naissance et des retards de développement, et réduction de la mortalité grâce à la prévention et au traitement de la pneumonie, du paludisme, de la diarrhée et du VIH/sida chez les enfants;

e) Promotion de la santé des petites filles et des communautés marginalisées en mettant l'accent sur le genre et l'équité;

f) Programmation multisectorielle convergente, concernant notamment la nutrition, l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), l'éducation et la protection des enfants;

g) Renforcement des partenariats avec des entreprises de professionnels de la santé, la société civile, des organisations bilatérales et multilatérales, comme par exemple l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI), et des organisations non gouvernementales (ONG), sous la direction du Gouvernement.

Composante 2 du programme : Réduction de la malnutrition des enfants et des adolescentes

25. Cette composante vise à réduire les retards de croissance et l'émaciation parmi les enfants de moins de 2 ans, ainsi que la malnutrition chez les adolescentes et les femmes avant, pendant et après la grossesse.

26. L'accent sera placé sur la réduction des disparités et la priorité donnée à l'amélioration de la nutrition de la population appartenant aux quintiles de revenu les plus pauvres et aux groupes défavorisés (Castes et tribus répertoriées). Il s'agira d'améliorer en priorité l'alimentation complémentaire et de combattre la malnutrition aiguë sévère. L'amélioration des comportements et des attitudes, des normes communautaires ainsi que de la demande et de l'utilisation des services se fera par la communication liée au programme et par l'action menée en partenariat avec les autorités et les collectivités locales.

27. Stratégies et résultats prioritaires :

a) Aider les pouvoirs publics à l'échelon national et à l'échelon des différents États à accorder une attention particulière à la question de l'équité et à veiller à ce que des données ventilées soient utilisées pour accélérer les interventions axées sur la nutrition menées par les Services intégrés pour le

développement de l'enfant, la Mission nationale pour la santé et la National Rural Livelihood Mission;

b) Appuyer les missions pour la nutrition à l'échelon national et à l'échelon des États afin d'améliorer la gouvernance et la coordination multisectorielle des résultats obtenus en matière de nutrition des mères, des adolescents et des enfants par des interventions décisives, l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), l'atténuation de la pauvreté et la mobilisation des services de santé. Le soutien en faveur de la convergence entre les Services intégrés pour le développement de l'enfant, la Mission nationale pour la santé et le programme de santé pour les adolescents Rashtriya Kishor Swasthya Karyakram favorisera une meilleure coordination des questions de nutrition et débouchera sur des interventions spécifiquement adaptées et favorables à la nutrition;

c) Renforcer les capacités des spécialistes de la nutrition et de la santé les plus directement concernés ainsi que des secteurs les plus sensibles à la nutrition et de leurs institutions pour améliorer la qualité des programmes de formation ainsi que des outils et des méthodes d'information axées plus particulièrement sur l'alimentation complémentaire, la nutrition des adolescentes et des mères et la malnutrition aiguë sévère;

d) Aider les autorités des États à mettre au point et à appliquer une stratégie de communication à grande échelle en vue de modifier les comportements et d'améliorer les habitudes alimentaires et les soins, l'hygiène et les méthodes d'éducation des parents au moyen d'intervenants de première ligne et de groupes communautaires;

e) Renforcer le système informatique de gestion du Ministère de la femme et du développement de l'enfant en améliorant le suivi, l'envoi de rapports et l'évaluation;

f) Faciliter les échanges d'informations techniques à l'échelon des différents États et du pays afin de mettre au point et de mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des directives fondées sur de bonnes pratiques.

Composante 3 du programme : Services d'approvisionnement en eau salubre et durable, d'assainissement et d'hygiène

28. Cette composante apportera un soutien aux programmes phares nationaux, dont l'initiative « Clean India » destinée à éliminer la défécation à l'air libre, l'initiative WASH dans les écoles, y compris les maternelles, les programmes sur les installations sanitaires et le programme d'approvisionnement en eau pour les zones rurales.

29. Une occasion exceptionnelle de soutenir des réalisations sans précédent s'offre actuellement, notamment en réduisant de 450 millions le nombre des personnes qui défèquent à l'air libre, en doublant la proportion des habitants qui se lavent les mains avec du savon et en augmentant de 100 millions le nombre d'habitants qui utilisent de l'eau potable sûre.

30. Stratégies et résultats prioritaires :

a) Renforcer les capacités pour appliquer des modèles de mise en œuvre à l'échelon des districts qui incorporent un changement de comportement et intègrent des facteurs de réussite dans les directives opérationnelles applicables aux différents États et au pays;

b) Renforcer les transformations sociales et les modifications des comportements concernant l'utilisation de toilettes et le lavage des mains avec du

savon, tout en soulignant la viabilité des systèmes d'assainissement sans défécation à l'air libre;

c) Encourager les partenariats public-privé et les innovations à grande échelle, comme par exemple les options de financement abordables pour obtenir un accès équitable aux équipements, accès en ligne aux services de planification des districts et à un outil de diffusion de l'information afin de renforcer l'approche à l'échelle du district et les échanges, et technologies peu coûteuses pour des installations et des services abordables pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH);

d) Soutenir des programmes convergents en matière de nutrition afin de réduire les retards de croissance, le programme WASH dans les services de santé afin d'assurer la survie des enfants et réduire les cas de septicémie, le programme WASH dans les écoles, y compris pour la gestion de l'hygiène menstruelle, afin d'améliorer les résultats de l'éducation, notamment pour les adolescentes, renforcer la résilience communautaire par la planification de la sécurité de l'approvisionnement en eau, et réglementer la gestion des ressources en eau afin d'atténuer les effets des catastrophes naturelles et des changements climatiques;

e) Analyser les données et collecter et diffuser des données factuelles afin de renforcer les effets des programmes nationaux.

Composante 4 du programme : Toutes les filles et tous les garçons apprennent

31. Cette composante viendra renforcer les efforts du Gouvernement visant à garantir que tous les enfants reçoivent une éducation de qualité et apprennent. Cela contribuera à réduire les disparités entre les sexes et les inégalités sociales et permettra aux enfants d'acquérir les connaissances et les compétences pour les étapes suivantes de l'éducation et les changements sociaux. Cela se fera en améliorant la préparation à l'école des enfants âgés de 3 à 5 ans, en améliorant la fréquentation scolaire, la participation et le taux d'achèvement de la scolarité, en particulier parmi les filles, et en contribuant à améliorer les taux d'apprentissage dans des conditions sûres et protégées.

32. Le programme est aligné sur le cadre législatif et politique du Gouvernement en matière d'éducation, dont la loi de 2009 sur le droit à l'éducation, le projet de politique nationale sur l'éducation, et la politique nationale de 2013 relative à l'éducation et à la protection de la petite enfance, ainsi que sur l'objectif 4 de développement durable.

33. L'accent sera placé sur l'appui à une meilleure gouvernance de l'éducation, le développement des capacités des institutions à accroître les moyens de fournir une éducation de qualité, la collaboration avec des partenaires, des personnes influentes et des décideurs en vue de faciliter l'accès pour les adolescentes, et la participation des collectivités et des parents.

34. Stratégies et résultats prioritaires :

a) Renforcer les systèmes qui produisent des données fiables et des informations factuelles sur les inégalités observées dans l'accès, la participation et l'apprentissage ainsi que dans le passage des élèves de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire;

b) Soutenir les pouvoirs publics en matière de planification, de budgétisation, de mise en œuvre et de suivi grâce à la collecte et à l'utilisation de données et d'informations factuelles pour aider les enfants à parcourir le « dernier

kilomètre » grâce à une meilleure coordination et à la participation de nombreuses parties prenantes;

c) Veiller à la convergence entre le Ministère des femmes et du développement de l'enfant et le Ministère du développement des ressources humaines pour améliorer les soins, l'éducation et la préparation à l'école de la petite enfance, et veiller à ce que tous les enfants aillent jusqu'au bout d'une éducation de qualité. La coordination et la convergence pour faire face aux problèmes de santé des adolescentes se trouveront facilitées par le Ministère de la santé et de la famille et le Ministère du développement des ressources humaines;

d) Accroître les capacités des principales institutions des pouvoirs publics et des organisations de la société civile pour assurer une éducation préscolaire et élémentaire en intensifiant la formation d'enseignants professionnels, en exerçant une surveillance et un suivi attentifs et en renforçant les évaluations des écoles;

e) Adopter des stratégies de transformation des comportements afin d'agir sur les pratiques et les normes socioculturelles qui ont fait obstacle à l'éducation des enfants, en particulier des filles, des enfants ayant des besoins spéciaux et des enfants issus de certains milieux sociaux et culturels;

f) Appuyer une stratégie d'éducation inclusive grâce à l'identification précoce des enfants handicapés et des enfants ayant des besoins spéciaux et en ayant recours aux meilleures pratiques et aux meilleures compétences.

Composante 5 du programme : Protection des enfants contre la violence, la maltraitance et l'exploitation

35. Cette composante aidera le Gouvernement à renforcer les systèmes de protection de l'enfance qui consolident les mesures préventives et les mécanismes d'intervention en améliorant la budgétisation, la gouvernance, les procédures et la mise en application de la législation, des politiques et des programmes nationaux, en appuyant la constitution et la spécialisation d'un contingent de responsables de la protection de l'enfance, en renforçant les programmes de prévention de la violence et des pratiques préjudiciables à l'égard des enfants, et en améliorant la collecte de données factuelles ainsi que la qualité et l'utilisation des données.

36. Le programme, qui répond aux objectifs de développement durable 5, 8 et 16, s'attaquera aux principaux problèmes liés à la protection de l'enfance, notamment le mariage des enfants, le travail des enfants et la violence à leur égard.

37. Stratégies et résultats prioritaires :

a) Contribuer au renforcement des capacités du contingent de responsables de la protection de l'enfance à l'échelon des districts et aux échelons inférieurs, au moyen de normes d'applicabilité, de développement des compétences, d'accréditation et de mécanismes de gestion de la performance;

b) Aider les systèmes d'information du Gouvernement à collecter et à utiliser des données sur les questions de protection de l'enfance et le fonctionnement des services;

c) Renforcer les institutions des pouvoirs publics et les prestataires de services, et les inciter à promouvoir des normes de soins, à éviter de séparer les enfants de leur famille et à appliquer des modèles de garderie en milieu familial et en milieu communautaire à la protection des enfants, y compris ceux privés de soins familiaux;

d) Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de programmes visant à améliorer les compétences et la participation des adolescents, et à accroître la participation des parents et des collectivités;

e) Mettre au point un programme modèle de prévention de la violence à l'égard des enfants, portant notamment sur la sécurité des enfants en ligne, et qui mettrait l'accent sur le renforcement des pratiques parentales et le rôle des chefs communautaires;

f) Renforcer les mécanismes de financement public pour la mise en œuvre des lois et des politiques sur la protection de l'enfance, y compris au moyen de modèles de coût et de financement, d'examen portant sur l'exécution du budget et d'améliorations apportées à la planification et au suivi du budget.

Composante 6 du programme : Politique sociale inclusive

38. Cette composante portera sur l'appui en faveur des politiques et des systèmes visant à ce que tous les enfants, en particulier les plus défavorisés et exclus, bénéficient progressivement de services sociaux et de systèmes de protection sociale qui n'excluent personne. Ces systèmes devraient être axés sur l'équité et fondés sur des données factuelles et contribuer à la mise en œuvre et au suivi des objectifs de développement durable.

39. Le programme s'attaquera aux principaux goulets d'étranglement en contribuant au renforcement des plans multisectoriels et du financement public en faveur des enfants. Il appuiera également les systèmes de gouvernance et de suivi et les régimes de protection sociale afin de les rendre mieux adaptés aux enfants, en mettant l'accent, dans la perspective du cycle de vie, sur la période prénatale, la petite enfance et l'adolescence.

40. Résultats et stratégies prioritaires :

a) Contribuer à la planification, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes de protection sociale à partir de données factuelles en renforçant l'aptitude du Gouvernement à rendre opérationnels des systèmes de protection sociale dans lesquels aucun enfant n'est laissé pour compte;

b) Favoriser les liens institutionnels et la convergence entre le Ministère de la femme et du développement de l'enfant, celui de la santé et de la famille et celui du développement rural, et également avec les institutions du Panchayati Raj parmi d'autres. Intégrer les systèmes informatiques des différents départements et ministères en vue d'une protection sociale intégrée;

c) Appuyer les mesures visant à renforcer le financement public en faveur des enfants, des adolescents et des femmes afin d'accroître les investissements dans la mise en œuvre de politiques soutenues par des systèmes de suivi et d'évaluation efficaces;

d) Appuyer les mesures visant à renforcer les structures de la gouvernance locale, les systèmes de gestion des données et de l'information et le renforcement des capacités pour les institutions du Panchayati Raj au niveau national et à un niveau décentralisé, améliorant l'aptitude à planifier, mettre en place et fournir des services sociaux de manière responsable et à garantir la participation des adolescents et des femmes;

e) Appuyer les renforcements des capacités du Gouvernement à assurer le suivi et à évaluer les résultats obtenus par rapport aux objectifs de développement durable. Étudier les systèmes de collecte de données et de suivi, au niveau national et au niveau des différents États, en collaboration avec le Ministère des statistiques

et de la mise en œuvre des programmes, en s'intéressant plus particulièrement aux données sur les enfants et les objectifs de développement durable;

f) Aider les États à renforcer les systèmes d'enregistrement des naissances et à adopter un registre unique pour que les services sociaux et la protection parviennent jusqu'aux plus marginalisés et aux plus vulnérables.

Composante 7 du programme : Engagement des secteurs public et privé en faveur des droits de l'enfant

41. L'UNICEF collaborera avec le Gouvernement et avec le secteur privé et contribuera de manière décisive à rassembler des acteurs publics et non étatiques autour de questions concernant les enfants, aux niveaux mondial, régional et local. Cette composante vise à accroître ce que les secteurs public et privé savent des répercussions de la politique des entreprises sur les enfants et les collectivités et à promouvoir des pratiques commerciales responsables.

42. Résultats et stratégies prioritaires :

a) Appuyer un renforcement de la collaboration entre le secteur public et le secteur privé par le biais de démarches synergiques et de contributions financières et non financières;

b) Renforcer les initiatives avec des entreprises ciblées et les principales parties prenantes;

c) Renforcer l'engagement et la participation des principales parties prenantes commerciales en vue de promouvoir, de soutenir, de respecter et de garantir les droits de l'enfant.

Composante 8 du programme : Efficacité du programme

43. Cette composante a pour but de garantir que le programme de pays est efficacement conçu, coordonné, géré et appuyé. Elle couvre l'appui intersectoriel à toutes les composantes du programme et la coordination, la communication sur l'évolution de la société et des comportements, la sensibilisation et les partenariats, la perspective dans tous les cas étant de faciliter le dialogue public et la participation, d'encourager le partage des connaissances et de créer un environnement porteur et l'établissement de liens qui élargiront l'utilisation des services sociaux et favoriseront l'adoption de comportements positifs. Cela englobera des directives et un appui technique pour le contrôle de l'exécution, la gestion des connaissances, l'analyse des risques, la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques, les services extérieurs, la prise en compte systématique d'une perspective sexospécifique, l'approvisionnement et l'informatique, le respect par les bureaux des normes de compensation des émissions de carbone.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé	53 000	98 000	151 000
Nutrition	43 800	56 700	100 500
WASH	30 000	54 000	84 000
Éducation	30 000	52 000	82 000
Protection de l'enfant	30 000	56 000	86 000

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Inclusion sociale	25 000	4 000	29 000
Engagement des secteurs public et privé en faveur des droits de l'enfant	2 100	2 900	5 000
Efficacité du programme	87 715	26 400	114 115
Total	301 615	350 000	651 615

Programme et gestion des risques

44. Le Ministère de la femme et du développement de l'enfant est le principal organe de coordination chargé de décider de l'orientation stratégique de la mise en œuvre du programme de pays. Par ailleurs, les composantes et les résultats du programme seront gérés par les ministères concernés, les autorités des différents États, les institutions des pouvoirs publics et les organismes chargés de la coordination intersectorielle, en collaboration avec les institutions semi-publiques, les organisations de la société civile et les milieux universitaires.

45. Les risques associés aux changements climatiques pourraient avoir des effets préjudiciables sur la mise en œuvre du programme de pays. L'UNICEF élargira ses partenariats et renforcera la communication et les actions de plaidoyer reposant sur des données factuelles, tout en appuyant le Gouvernement dans la programmation tenant compte des risques et le suivi régulier des risques de catastrophe. Lors de la mise en œuvre du programme, les risques associés aux transferts de fonds seront surveillés grâce à la mise à jour régulière des outils de gestion des risques, à l'examen de la performance des normes et objectifs relatifs à la gestion administrative, et au respect des normes de qualité, du rapport coût/efficacité et aux principes de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds.

46. En interne, l'UNICEF continuera de fonctionner sur la base d'une approche collaborative de travail en équipe axée sur les résultats, dans la mesure où les résultats/produits couvrent tous les secteurs, en particulier lorsqu'il s'agit de développement de la petite enfance et des adolescents.

47. L'UNICEF réalisera le suivi des résultats par le biais de plans de gestion annuels, de plans de travail, ainsi que d'examen internes et d'examen par les pairs afin d'évaluer les principaux risques stratégiques, programmatiques, opérationnels et financiers, mais aussi de définir des mesures de contrôle et d'atténuation des risques. L'UNICEF continuera à contrôler l'efficacité des mécanismes de gouvernance et de gestion, l'intendance des ressources financières et la gestion des ressources humaines.

48. Les donateurs bilatéraux, les partenariats conclus au niveau mondial et au niveau national avec des donateurs multiples, les fondations internationales, le secteur privé et les comités nationaux de l'UNICEF seront invités à produire des résultats et des ressources au service des enfants, qui viendront s'ajouter aux ressources de base de l'UNICEF.

49. Le présent descriptif de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil/support de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. La responsabilité des dirigeants aux niveaux des États, du pays, de la région et du siège vis-à-vis des

programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

Suivi et évaluation

50. Les progrès seront suivis au moyen des indicateurs du cadre de résultats et d'allocations de ressources, par le biais des systèmes de données des différents États et du pays; cela afin de faciliter la collecte et la communication des données. Les progrès seront suivis à tous les niveaux, en s'attachant plus particulièrement à la réduction des obstacles et des goulets d'étranglement et aux données ventilées afin de mettre en lumière les inégalités et les écarts entre les sexes. L'UNICEF aidera le Gouvernement à renforcer sa capacité à évaluer, de manière systématique, les progrès réalisés au sein des groupes les plus marginalisés.

51. L'UNICEF s'associera aux autres organismes des Nations Unies pour continuer à aider le Gouvernement à suivre et à évaluer les résultats par rapport aux objectifs de développement durable. À cette fin, les mécanismes de collecte de données des différents États et les mécanismes nationaux seront revus avec le Ministère des statistiques et de la mise en œuvre des programmes en vue de les aligner sur les critères fixés pour les indicateurs des objectifs de développement durable.

52. L'UNICEF procédera à un examen à mi-parcours du programme de pays avec le Gouvernement. Une politique de gestion flexible permettra de faciliter des réorientations stratégiques en temps réel, afin de s'adapter aux évolutions auxquelles le programme doit faire face au niveau des États et au niveau national.

53. Le plan d'évaluation chiffré fournira des données factuelles concernant les résultats, tandis que le plan sur la recherche, le suivi et l'évaluation des résultats définira plus précisément le cadre du programme de collecte de données factuelles de l'UNICEF.

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le Gouvernement de l'Inde et l'UNICEF, 2018-2022

Convention relative aux droits de l'enfant : Articles 2,3,6,7,8,9,12,13,15,17,18,19,20,21,23,24,25,26,27,28,29,32,34,35,36,39 et 40

Priorités nationales : Stratégie en matière de santé procréative, de santé maternelle, de santé des nouveau-nés, des enfants et des adolescents, Appel à l'action pour la survie de l'enfant, Plan d'action « Chaque nouveau-né », Plan d'action mondial intégré pour prévenir et combattre la pneumonie et la diarrhée, Plan d'action mondial pour les vaccins, Swachh Bharat Abhiyan (Mission Inde propre), loi sur le droit à un enseignement gratuit et obligatoire, politique nationale relative à l'éducation et à la protection de la petite enfance, loi sur la justice pour mineurs, la prise en charge et la protection de l'enfance, loi concernant la protection de l'enfant contre les abus sexuels, système intégré de protection de l'enfant, plan intégré de développement de l'enfance et Plan national de développement.

Objectifs de développement durable : 2,3,4,5,6,10,11,12,16 et 17

Réalisations énoncées dans le PNUAD faisant intervenir l'UNICEF :

1. D'ici à 2022, renforcement des institutions en vue d'assurer progressivement l'accès universel aux services de base, à l'emploi et à des moyens de subsistance durables pour les pauvres et les exclus, dans les régions rurales et urbaines;
2. D'ici à 2022, accès à un enseignement de qualité à tous les niveaux pour un plus grand nombre d'enfants, de jeunes et d'adultes, en particulier ceux appartenant à des groupes vulnérables;
3. D'ici à 2022, mise à disposition et utilisation améliorées et plus équitables de services de santé, d'approvisionnement en eau et d'assainissement de qualité.

Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements auxquels a contribué l'UNICEF :

Taux de mortalité néonatale, pourcentage d'adolescentes déjà mères ou enceintes, pourcentage d'enfants complètement vaccinés, pourcentage d'enfants de moins de 5 ans hypertrophiés ou atrophiés, pourcentage d'adolescentes sous-alimentées, ménages ruraux pratiquant la défécation à l'air libre, pourcentage de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité, nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école élémentaire qui ne sont pas scolarisés, pourcentage d'enfants ayant acquis les savoirs de base en lecture et en mathématiques, pourcentage d'enfants qui achèvent le niveau primaire et le niveau primaire supérieur, pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans qui se sont mariées avant 18 ans et protection sociale.

Pourcentage des principales parties prenantes qui ont défendu le respect et le soutien des droits de l'enfant, y ont contribué, et ont plaidé et agi dans ce sens, pourcentage des entreprises qui consacrent une partie de leur budget de fonctionnement à des priorités nationales liées au programme relatif aux droits de l'enfant.

Pourcentage des indicateurs de gestion et des priorités du programme qui satisfont aux objectifs de référence du tableau de bord.

Résultats associés au projet de plan stratégique de l'UNICEF, 2018-2021¹, 1-5

¹ La version définitive sera soumise pour approbation à la seconde session ordinaire de 2017 du Conseil d'administration de l'UNICEF.

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
Les femmes enceintes, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents ont un accès équitable à des services de santé de qualité et les utilisent aux niveaux communautaire, local et des établissements, l'accent étant placé sur les groupes marginalisés et les filles.	Taux de mortalité néonatale pour 1 000 naissances vivantes Niveau de référence : 25 Cible : 19	Système d'enregistrement par échantillonnage	Produit 1 : Services de santé de qualité pour les mères, les nouveau-nés et les adolescentes dans les établissements communautaires et de santé	Ministères de la santé et de la famille, des femmes et du développement de l'enfant, Organisation mondiale de la santé (OMS), Fonds des Nations Unies pour la population et Programme des Nations Unies pour le développement	53 000	98 000	151 000
	Pourcentage d'adolescentes (15-19 ans) qui sont mères ou enceintes au moment de l'enquête Niveau de référence : 7,9 % Cible : <5 %	Enquête nationale sur la santé familiale (NFHS) 4 et 5	Produit 2 : Services de santé de qualité pour la vaccination, la prévention et le traitement des maladies infantiles				
Les nouveau-nés, jeunes enfants, adolescentes et mères bénéficient équitablement des interventions à fort impact en matière de nutrition.	Pourcentage d'enfants pleinement vaccinés Niveau de référence : 62 % Cible : 90 % au niveau national; no d'États <80 %; no de districts <75 %	NFHS 4 et 5	Produit 3 : Données ventilées et données factuelles pour définir les priorités dans les mesures d'orientation, de planification, de suivi et de budgétisation	Ministères des femmes et du développement de l'enfant, de la santé et de la famille, et du développement des ressources humaines, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,	43 800	56 700	100 500
	Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'un retard de croissance (modéré ou aigu) Niveau de référence : 38,4 % Cible : 29,3%	NFHS 4 et 5	Produit 1 : Multiplier les services essentiels en matière de nutrition et de soins pour les nouveau-nés et les jeunes enfants. Produit 2 : Multiplier les services pour le traitement de la malnutrition aiguë sévère. Produit 3 : Multiplier les services de nutrition pour les adolescentes et les femmes.				
	Proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant de dénutrition (modérée ou aiguë) Niveau de référence : Malnutrition aiguë sévère : 21 % Cible : 10,3 %						

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	<p>Pourcentage d'adolescentes (10-19 ans) ayant consommé un comprimé contenant du fer et de l'acide folique pendant la semaine qui a précédé l'enquête</p> <p>Niveau de référence : à définir</p> <p>Cible : 10 % d'augmentation depuis l'enquête nutritionnelle nationale</p>	<p>Enquête nationale complète sur la nutrition 2018, NFHS 5</p>	<p>Produit 4 : Renforcer les systèmes de coordination multisectorielle, de planification financière, de suivi et de prise de décisions fondées sur des données factuelles.</p>	<p>Programme alimentaire mondial</p>			
<p>Accès et utilisation équitables à des services durables et peu coûteux d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) (y compris dans les institutions) pour les nouveau-nés, les jeunes enfants et les prestataires de soins, en particulier les plus vulnérables, pendant tout le cycle de vie</p>	<p>Pourcentage de ménages ruraux appartenant à différents groupes socioéconomiques qui pratiquent la défécation à l'air libre</p> <p>Niveau de référence : 59 %</p> <p>Cible : 20 %</p> <p>Proportion de la population rurale utilisant un service d'alimentation en eau potable géré en toute sécurité à l'échelon de la collectivité</p> <p>Niveau de référence : 49 %</p> <p>Cible : 69 %</p>	<p>Enquête rapide sur les enfants, 2013-2014</p> <p>Programme commun de surveillance pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement (JMP)</p> <p>JMP 2016</p>	<p>Produit 1 : Élargir la prestation de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement de qualité</p> <p>Produit 2 : Planifier et mettre en œuvre la fourniture d'eau potable sans danger dans certains lieux</p> <p>Produit 3 : Planifier et mettre en œuvre l'ensemble des services WASH dans des écoles et des établissements de soins</p> <p>Produit 4 : Accroître les capacités des institutions pour soutenir l'évolution de la société</p>	<p>Ministères de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, des ressources humaines et du développement, de la santé et de la protection de la famille, Banque mondiale, WaterAid</p>	30 000	54 000	84 000
<p>Participation de filles et de garçons, en particulier des plus défavorisés, à une éducation de qualité aux stades de la petite enfance et de l'éducation</p>	<p>Nombre d'enfants d'âge scolaire non scolarisés</p> <p>Niveau de référence : 6,06 millions</p> <p>Cible : 3 millions</p> <p>Pourcentage d'enfants (3-6 ans) qui vont jusqu'au bout du cycle préscolaire en atteignant le</p>	<p>Étude de 2014 sur les enfants non scolarisés</p> <p>Enquête 2021</p>	<p>Produit 1 : Accroître les capacités en vue d'élaborer et de coordonner des politiques fondées sur l'analyse des faits, et de mener des activités de planification, de mise en œuvre et de suivi visant à assurer une éducation</p>	<p>Ministères du développement des ressources humaines, des femmes et du développement de l'enfant,</p>	30 000	52 000	82 000

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
élémentaire ² , avec des résultats d'apprentissage au niveau voulu	<p>niveau voulu³</p> <p>Niveau de référence : 32 %</p> <p>Cible : 60 %</p> <p>Pourcentage d'enfants ayant acquis les savoirs de base en lecture et en mathématiques dans les classes 3, 5 et 8</p> <p>Niveau de référence : 43 % en lecture, 49 % en mathématiques (pour la classe 5)</p> <p>Cible : 5 % d'augmentation</p> <p>Taux d'achèvement de la scolarité en primaire, en primaire supérieur et dans le premier cycle du secondaire⁴</p> <p>Niveau de référence : 78 %</p> <p>Cible : 87 %</p>	<p>Enquête nationale de contrôle des connaissances, 2018-2019</p> <p>National Sample Survey Office, Institut de statistique de l'UNESCO</p>	<p>de qualité</p> <p>Produit 2 :</p> <p>Accroître les capacités en vue d'offrir une éducation préscolaire adaptée à l'âge et au développement mental des enfants et préparant leur entrée à l'école</p> <p>Produit 3 :</p> <p>Accroître les capacités en vue de dispenser un enseignement primaire aux enfants non scolarisés</p> <p>Produit 4 :</p> <p>Renforcer les capacités en vue de dispenser un enseignement de qualité produisant de meilleurs résultats scolaires dans le cycle primaire</p> <p>Produit 5 :</p> <p>Renforcer les capacités en vue de créer une demande d'éducation de qualité par des activités de sensibilisation, en faisant évoluer la société et les comportements et en offrant une protection sociale</p>	Banque mondiale			
Adoption par les parents, les collectivités et les parties prenantes de	<p>Pourcentage de femmes (20-24 ans) mariées avant 18 ans</p> <p>Niveau de référence : 26,8 %</p> <p>Cible : 21,4 %</p>	NFHS 4 et 5	<p>Produit 1 :</p> <p>Renforcer les systèmes et les structures de protection de l'enfance dans certains États afin d'assurer des</p>	Ministère des femmes et du développement de l'enfant,	30 000	56 000	86 000

² L'éducation élémentaire correspond, au niveau mondial, à l'éducation primaire et au premier cycle du secondaire.

³ Le niveau de développement approprié est défini comme correspondant au minimum à plus de la moitié des compétences dans trois des quatre domaines sur lesquels porte l'enseignement, à savoir la lecture, le calcul, le développement physique et le développement socio-affectif.

⁴ Le premier cycle du secondaire correspond aux classes 9 et 10.

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
pratiques positives appuyées par des services de protection préventive et curative pouvant protéger et autonomiser les enfants et les adolescents.	Pourcentage d'enfants dont le cas était en instance d'examen depuis plus de quatre mois devant un comité de bien-être de l'enfance au cours des six mois précédents Niveau de référence : à définir Cible : 20 %	Système intégré de protection de l'enfant, Système intégré de gestion	services de protection des enfants Produit 2 : Renforcer les systèmes de justice pour mineurs. Produit 3 : Renforcer les systèmes de prévention des mariages d'enfants, du travail des enfants et de la violence à l'égard des enfants. Produit 4 : Accès des collectivités à l'information et à un soutien pour éviter les mariages d'enfants, le travail des enfants et la violence à leur égard.	pouvoir judiciaire, police, législateurs, commissions nationales et commissions des États chargées de la protection des droits de l'enfant			
Les politiques et stratégies sociales structurent des programmes de services sociaux plus efficacement planifiés, budgétisés et mis en œuvre pour réduire les inégalités sociales, les inégalités entre les sexes, en particulier pour les enfants et les adolescents les plus vulnérables et marginalisés.	Élaboration d'un cadre stratégique pour une protection sociale intégrée au niveau national et au niveau des États Niveau de référence : 0,1 Cible : 1,5 Proportion des affectations du Gouvernement de l'Union pour les politiques et les programmes axés sur les enfants Niveau de référence : 3,3 % en 2017-2018 Cible : 5 % en 2022-2023	Document de stratégie Document sur le budget du Gouvernement national	Produit 1 : Améliorer les capacités pour planifier, intégrer, mettre en œuvre et suivre les programmes de protection sociale pour les enfants, les adolescents et leurs proches. Produit 2 : Améliorer les capacités de financement public en faveur des enfants et des adolescents pendant les périodes critiques de la vie. Produit 3 : Renforcer la décentralisation de la planification, de la mise en œuvre et du suivi.	Ministères des femmes et du développement de l'enfant, et de la statistique, Registraire général indien, National Institution for Transforming India (NITI Aayog), institutions de recherches sur les politiques	25 000	4 000	29 000
Renforcement de la détermination, de l'engagement et des affectations de ressources par les	Nombre et pourcentage des principaux acteurs économiques amenés par l'UNICEF à prendre l'engagement de défendre les droits de l'enfant dans leurs	Enquête sur les entreprises du secteur public	Produit 1 : Accroître l'impact sur les politiques et les opérations commerciales.	Ministère indien des affaires corporatives, réseaux et coalitions	2 100	2 900	5 000

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
entreprises et les principaux acteurs économiques en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'enfant dans leurs politiques et leurs pratiques.	principales opérations et politiques commerciales Niveau de référence : à définir Cible : 20 % Nombre et pourcentage des principaux acteurs économiques ciblés qui adoptent des politiques et des pratiques conformes aux droits de l'enfant Niveau de référence : à définir Cible : 75 %	Rapport annuel du Ministère indien des affaires corporatives sur la responsabilité sociale des entreprises	Produit 2 : Accroître la mobilisation des actifs principaux des entreprises en faveur du programme national sur les droits de l'enfant.	d'affaires, associations industrielles, secteur privé			
Efficacité de la conception, de la coordination et de la gestion du programme de pays, et également de l'appui dont il bénéficie, pour répondre aux normes de qualité de la programmation et obtenir des résultats en faveur des enfants.	Pourcentage des indicateurs de gestion et des priorités du programme qui satisfont aux objectifs de référence généraux du tableau de bord Niveau de référence : 80 % Cible : 100 %	Tableau de bord d'analyse	Produit 1 : Conseils, outils et ressources pour bien planifier et suivre les programmes Produit 2 : Fourniture de conseils, d'outils et de ressources pour une communication efficace Produit 3 : Amélioration des connaissances à avoir et des mesures à prendre pour influencer sur les normes sociales Produit 4 : Renforcement des capacités d'amélioration de la programmation de la résilience	Ministère des femmes et du développement de l'enfant, Autorité nationale pour la gestion des catastrophes	87 715	26 400	114 115
Total des ressources					301 615	350 000	651 615